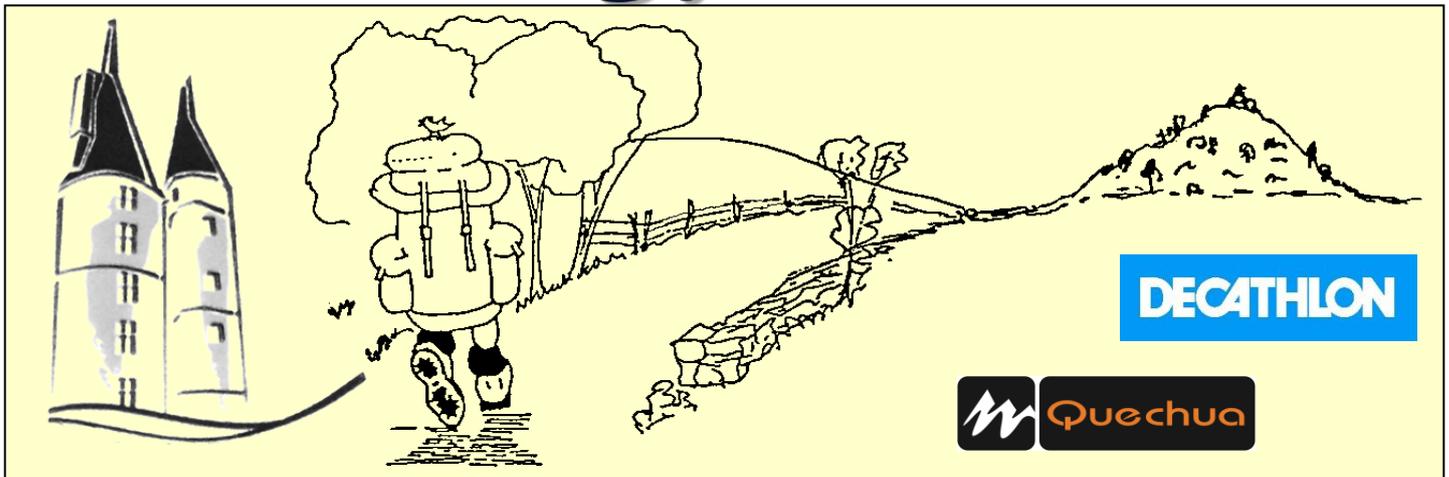
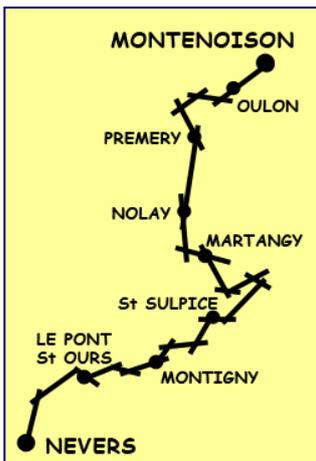


# RANDONNEE PEDESTRE

## 37<sup>ème</sup>



### NEVERS —————> MONTENOISON



#### ITINERAIRES

**NEVERS-MONTENOISON : 55 Km**  
 Départ 6h Caisse d'Épargne place Carnot Nevers (Parking gratuit)

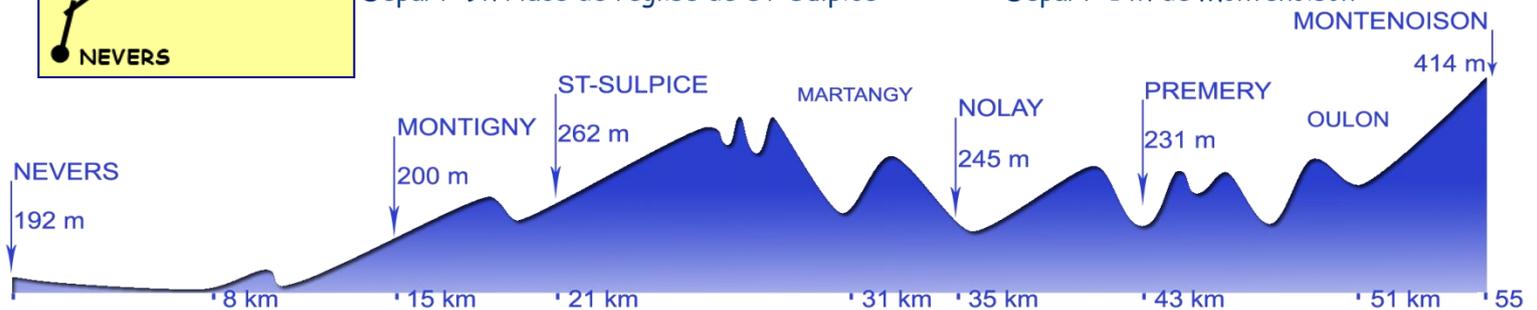
**MONTIGNY-MONTENOISON : 40 Km**  
 Départ 8h du bourg du village

**St-SULPICE-MONTENOISON : 34 Km**  
 Départ 9h Place de l'église de St-Sulpice

**NOLAY-MONTENOISON : 20 Km**  
 Départ de 10h à 11h du bourg de Nolay

**PREMERY-MONTENOISON : 12 Km**  
 Départ de 13h à 13h30 du Champ de Foire

**BOUCLE DU PATRIMOINE : 9 et 5 Km**  
 Départ 14h de Montenoison



#### RENSEIGNEMENTS

- ASSOCIATION DES RANDONNEURS NIVERNAIS**, 15, rue Robespierre 58640 VARENNES-VAUZELLES  
 Tél : 03 86 71 69 10 - 03 86 21 00 80 - 03 86 36 55 10  
[michel.grammont@orange.fr](mailto:michel.grammont@orange.fr) - [jacquelinebecouze@free.fr](mailto:jacquelinebecouze@free.fr) - [diaz.miguel@wanadoo.fr](mailto:diaz.miguel@wanadoo.fr) - Site : [www.arni-rando.com/](http://www.arni-rando.com/)
- Comité Départemental FFRandonnée**, 6, Impasse de la Boullerie 58000 NEVERS Tél : 03 86 61 35 00
- OFFICE DE TOURISME DE NEVERS**, Rue Sabatier 58000 NEVERS Tél : 03 86 68 46 00
- MAISON DES SPORTS DE NEVERS**, Permanence le vendredi 06 Avril de 17h à 19h
- Magasin DECATHLON**, Permanence le samedi 07 Avril de 10h à 18h



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
**DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**

## RENSEIGNEMENTS DIVERS, REGLEMENT

Des postes d'assistance sont installés le long du parcours. Il ne s'agit pas d'une compétition, l'allure est libre. Vous devez emporter de quoi vous alimenter ; chaque participant sera responsable de sa forme physique.

**Les Randonneurs devront prévoir leur arrivée avant 18H 00**

### RAVITAILLEMENT

Aux ravitaillements sur le parcours, sur présentation de votre carte de participation remise au départ, sont offerts boissons chaudes, froides, gâteaux, chocolat, pain d'épice, fruits, friandises ..., casse-croûte à Nolay et Prémery

### CONSEILS PRATIQUES, CURIOSITES

Respectez la nature. Le sentier est le moyen privilégié de contact avec la nature. Ne gâchez pas le plaisir de ceux qui suivent en jetant déchets, emballages, papiers... Respectez également la forêt qu'elle soit publique ou privée afin qu'elle reste ouverte aux marcheurs et randonneurs.

Evitez de marcher seul et surveillez le balisage (marques jaunes et bleues et panneaux jaunes).

Curiosités : La vallée de la Nièvre - la traversée des Amognes - l'Eglise du XIIème de Montigny - le château de Pruneveaux et son parc dessiné par Le Nôtre - Le pittoresque village de Nolay ...

Et bien d'autres choses encore, sans oublier bien sûr, à l'arrivée sur la butte de Montenoison une vue incomparable sur le Nivernais qui constitue à elle seule, une belle récompense !

### DROITS D'INSCRIPTION (majoration de 1 € pour les inscriptions sur place)

Lieu de départ	Adultes		Adhérents ARNI & FFR		Moins de 16 ans :
	Avant le 6 Avril	Sur Place	Avant le 6 Avril	Sur Place	
NEVERS	7 €	8 €	6 €	7 €	2 €
MONTIGNY	6,5 €	7,5 €	5,5 €	6,5 €	2 €
St-SULPICE	6 €	7 €	5 €	6 €	2 €
NOLAY	5,5 €	6,5 €	4,5 €	5,5 €	2 €
PREMERY	4 €	4 €	3 €	3 €	2 €
MONTENOISON	3 €	3 €	2 €	2 €	1,5 €

<b>RETOUR EN CAR :</b>	Transfert sur Nevers-Montigny :	6,0 €
<b>(Départs échelonnés de 16H 30 à 18H 30)</b>	Transfert sur Nolay-St.Sulpice :	5,5 €
	Transfert sur Prémery :	4,0 €

**Les Randonneurs sont invités à venir avec leur gobelet réutilisable. Il n'est pas fourni de gobelets jetables.**

**Des gobelets seront en vente à chaque lieu de départ pour 1 Euro. (Récupérable si retour du gobelet)**

Remise des cartes de participation **une demi-heure avant le départ.**

Les chèques devront être libellés à l'ordre de "Association des Randonneurs Nivernais".



**BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner avant le 06 Avril à :**

**ASSOCIATION DES RANDONNEURS NIVERNAIS 15, Rue Robespierre - 58640 VARENNES-VAUZELLES**

NOM				
PRENOM				
Lieu de départ choisi				
Moins de 16 ans (1)				
Retour en car (1)				
Association				
Adresse				
Ville				

Pour les participants de moins de 18 ans, non accompagnés des parents, l'inscription devra être obligatoirement complétée par une autorisation parentale.

SIGNATURE (valant acceptation du règlement)

(1) répondre par oui ou par non

Ne pas jeter sur la voie publique